

On se figure facilement combien l'issue de ce procès dut rendre mademoiselle Molière triomphante. Elle en ressentit d'autant plus de joie, qu'elle espéra faire croire que tous les bruits qui avaient précédemment couru sur elle n'étaient pas plus fondés. Elle continua ses poursuites auprès de Guérin, et fit valoir à ses yeux le brevet de vertu que le Châtelet venait de lui octroyer. Cet acteur, qui regardait comme une fortune pour lui de devenir son époux, abandonna mademoiselle Guyot : il parut si passionné et si soumis auprès de sa nouvelle maîtresse, et la mit dans une position si critique pour une veuve, qu'elle fut forcée, pour ne pas achever de se perdre dans l'opinion publique, de donner en toute hâte sa main à cet homme, dont l'esprit et la réputation n'avaient rien d'assez attrayant pour devoir faire renoncer au nom de Molière. Mais la grossesse prématurée dont parle la FAMEUSE COMÉDIENNE et le penchant prononcé que lui suppose le quatrain suivant donnent l'explication de cette manière d'agir :

Les grâces et les ris règnent  
sur son visage ;  
Elle a l'air tout charmant et  
l'esprit tout de feu.  
Elle avait un mari d'esprit  
qu'elle aimait peu ;  
Elle en prend un de chair  
qu'elle aime davantage (1).

Leur mariage fut célébré le 31 mai 1677 (2). Mais le sacrement rendit à Guérin tout son esprit de domination ; et sa femme, qui voulait être applaudie en tout, n'étre contredite en rien (3), s'aperçut, mais trop tard, que son esclave deviendrait son maître. Peut-être commença-t-elle alors à regretter sincèrement Molière.

Elle continua de faire l'agrément de la scène jusqu'au 14 octobre 1694, époque à laquelle elle prit sa retraite avec une pension de mille livres. Retirée dans son ménage, elle y mena, disent les auteurs de l'HISTOIRE DU THÉÂTRE FRANÇAIS, une conduite exemplaire, retour tardif sur elle-même, auquel ses quarante-neuf ans étaient malheureusement de son mérite (4). Elle termina sa carrière le 50 novembre 1700 (5). Son mari ne mourut que vingt-huit ans plus tard. Il avait perdu, vers la fin de 1707 ou au commencement de 1708, un fils issu de leur mariage, qui refit et acheva MÉLICERTE. Le triste succès de cet essai apprit au téméraire que son père avait bien pu succéder au mari, mais qu'il ne lui appartenait pas, à lui, de refaire et de continuer l'auteur.

Des trois enfants que Molière avait eus, un seul lui survécut ; c'était sa fille : elle était grande et bien faite ; peu jolie, mais en revanche très-spirituelle. Elle se trouvait au couvent lors du second mariage de sa mère, qui espérait l'y voir rester à jamais. Cette jeune personne ayant témoigné une aversion insurmontable pour l'état religieux, mademoiselle Guérin fut obligée de l'en retirer. Ce fut un grand crève-cœur pour sa coquetterie : une fille déjà formée était comme un acte de naissance

(1) La FAMEUSE comédienne, p. 85 et 90.

(2) Dissertation sur Molière, par M. Belfara, p. 17.

(3) La FAMEUSE comédienne, p. 62 et 86.

(4) Histoire du Théâtre français, par les frères Parfait, t. X, p. 520.

(5) Voir son acte de décès ci-après, aux Notes du livre n, note 16.



Il expira entouré des siens et de deux pauvres sœurs religieuses. — PAGE 45.

qui la suivait incessamment. Celle-ci s'aperçut de son dépit ; aussi Chapellet, qui depuis la mort de Molière avait à peu près perdu de vue et la mère et la fille, lui demandant un jour l'âge qu'elle avait : « Quinze ans et demi, lui répondit-elle tout bas ; mais, ajouta-t-elle en souriant, n'en dites rien à maman. » Lasse d'attendre un parti du choix de sa mère, elle se laissa enlever vers 1685 ou 1686, c'est-à-dire à vingt ou vingt-et-un ans, par le sieur Rachel de Montalant, homme d'une quarantaine d'années, et veuf avec quatre enfants. Mademoiselle Guérin commença quelques poursuites ; mais des amis communs accommodèrent l'affaire. Ils s'unirent, et allèrent habiter Argenteuil, où madame de Montalant mourut le 25 mai 1725, et son mari le 4 juin 1738, sans avoir eu d'enfants de leur mariage (1). Ainsi s'éteignit la descendance de Molière.

Si la profession de comédien ne l'avait pas destitué de l'estime des gens distingués par leur rang et leur esprit, si le grand Condé, le duc de Vivonne et d'autres grands seigneurs se faisaient, comme on l'a vu, un plaisir de le fréquenter, l'Académie eût se compromettre en le recevant dans son sein. La Motte a cependant répété plus d'une fois que cette compagnie, à l'instigation de Colbert, l'avait, peu de temps avant sa mort, désigné pour remplir la première place qui viendrait à vquer, et que le futur académicien avait, par suite de cet arrangement, promis de ne plus paraître que dans des rôles de haut comique (2). Nous ignorons si cette convention a réellement existé, mais cela est peu vraisemblable ; car nous demanderons, ainsi qu'on l'a déjà demandé, quelle différence essentielle on doit faire entre l'acteur qui reçoit des coups de bâton et celui qui les donne.

Un des auteurs de nos jours qui ont fait valoir le plus de droits à une partie de la succession de Molière, Picard, a dit dans une excellente notice sur l'auteur du JOUEUR : « Regnard ne fut point de l'Académie. C'est surtout aux poètes comiques que l'entrée du temple semble avoir été interdite. Je ne sais quel écrivain spirituel a prétendu qu'on ferait une Académie bien complète de tous les bons auteurs qui ne furent pas académiciens. Regnard y tiendrait une belle place au dessous de Molière, et entouré de le Sage, Piron, du Presny, Brué, Palaprat, Dancourt, d'Allainval et Beaumarchais. » On peut encore ajouter à ces noms ceux de Baron, le Grand, Fagan, Collé, Saint-Foix et Fabre d'Eglantine.

Les académiciens du dix-huitième siècle cherchèrent à faire oublier les torts de leurs devanciers. En 1778, le buste de Molière fut placé dans leur enceinte avec cette inscription proposée par Saurin :

Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre.

(1) Histoire du Théâtre français, par les frères Parfait, t. XI, p. 519, note 6. — Récréations littéraires, par Cizeron-Rival, p. 14. — Mémoires sur Molière, faisant partie de la Collection des Mémoires sur l'art dramatique, p. 208.

(2) Histoire du Théâtre français, par les frères Parfait, t. X, p. 104. — Récréations littéraires, par Cizeron-Rival, p. 10. — Œuvres de Molière, avec les remarques de Bret, 1773, t. I, p. 68.

Quelques années auparavant ils avaient payé un autre tribut tardif à la mémoire de ce grand homme. En 1769 son éloge fut mis au concours, et le prix fut décerné à un littérateur misanthrope qui s'essaya dans plusieurs genres, mais qui, par un singulier contraste, serait aujourd'hui presque inconnu des lecteurs sans ses épigrammes en prose et ses éloges. Chamfort, aux ouvrages duquel des critiques, qui ne pouvaient craindre de se condamner eux-mêmes, ont reproché de pécher par excès d'esprit, sut s'affranchir du protocole usé de ces sortes de panegyriques, et apprécia dignement le génie de Molière dans un morceau rempli d'aperçus ingénieux dont la finesse n'exclut pas la profondeur. Parmi les rivaux qui lui disputèrent la couronne on remarquait Bailly, qui depuis fut comme lui martyr de cette révolution dont il avait été le généreux apôtre. Il obtint le troisième accessit. Mais son éloge ne valait rien : un prix d'Académie ne saurait rien prouver : la plupart des ouvrages couronnés ne sont que des folies de jeunesse. Cet arrêt sévère fut porté par Bailly lui-même ; et personne, après avoir lu son ouvrage, ne sera tenté d'en appeler (1).

Pour donner plus de solennité à cette réparation posthume, l'Académie française fit prendre, le jour de la lecture publique de l'Éloge de Chamfort, une place honorable à deux arrières-cousins de Molière ; M. Poquelin, vieillard plus qu'octogénaire, conseiller rapporteur en la chancellerie du Palais, et M. l'abbé de la Fosse, fils d'une Poquelin et du commissaire la Fosse, le même qui, selon Rigoley de Juvigny, assurait Piron qu'il avait un frère homme d'esprit (2). M. Poquelin mourut en 1772, sans postérité. Quant aux autres membres de cette famille qui existaient encore à cette époque, nous croyons pouvoir affirmer qu'ils moururent avant l'année 1780. Depuis plus de quarante ans, le nom de Poquelin est éteint ; celui de Molière vivra toujours.

En 1792, le champ du repos où les restes de l'auteur du MISANTHROPE avaient été déposés, Saint-Joseph, devint le siège d'une des sections de la commune de Paris. D'autres se décoraient des noms de Brutus et de Scévola ; celle-ci, par un patriotisme mieux entendu, préféra choisir ses patrons dans les fastes de notre gloire littéraire, et prit le titre de Section armée de Molière et de la Fontaine. Les administrateurs, mus par un louable sentiment d'admiration pour ces deux immortels écrivains, ordonnèrent que leurs cendres seraient exhumées, pour être déposées dans des monuments dignes de cette destination.

Le 6 juillet, on procéda aux fouilles ; mais il est à peu près certain que ce ne furent pas les ossements de la Fontaine qu'on retira : il est douteux qu'on ait été plus heureux pour Molière.

Quoi qu'il en soit, les dépouilles funèbres qu'on recueillit comme étant celles des deux illustres amis ne reçurent pas les honneurs pour lesquels on avait troublé leur repos. Pendant sept ans, ces mânes précieux fu-

(1) Mémoires de Bailly, Baudouin frères, 1822, t. III, p. iij, faisant partie de la Collection des Mémoires sur la révolution française.

(2) Supplément à la Vie de Molière, par Bret, t. I, p. 67 de l'édition des Œuvres de Molière, 1773.

rent transportés successivement dans plusieurs lieux, où ils demeurèrent dans un profond abandon. Enfin, M. Alexandre Lenoir, conservateur des Monuments français, rougissant pour notre patrie de sa coupable indifférence, obtint, par ses instantes démarches, la translation des deux cercueils aux Petits-Augustins ; elle eut lieu sans aucune pompe, le 7 mai 1799.

Le Musée des Monuments français ayant été supprimé le 6 mars 1817, les restes présumés de Molière et de la Fontaine, après avoir été présentés et reçus à l'église paroissiale de Saint-Germain-des-Prés avec une pompe qu'on n'obtint, dit-on, du clergé que par surprise, furent transportés au cimetière du Père-Lachaise. C'est là que deux tombeaux voisins, dont les noms qu'ils portent sont le plus bel ornement, rappellent à l'étranger qui visite ces lieux deux des titres les plus incontestables de notre gloire littéraire. Puisse l'émotion que ces grands souvenirs font naître dans son cœur l'empêcher de remarquer la mesquinerie de l'hommage funéraire que leur patrie leur a rendu !

Dès 1775, à l'époque de la centenaire de Molière, un artiste illustre, Lekain, avait émis l'idée d'élever une statue à ce grand homme. Elle fut accueillie avec indifférence, et l'insuffisant produit d'une représentation, donnée dans ce but par la Comédie-Française, eut besoin d'être complété par les sacrifices de cette compagnie pour lui permettre, non pas de réaliser le projet de Lekain, mais de placer dans son foyer, suivant l'expression de cet acteur, un buste du fondateur de la vraie comédie, du père et de l'ami des comédiens.

En 1818 une feuille quotidienne (1) proposa de nouveau l'érection, par souscription, d'un monument national. Un certain élan se manifesta : mais les influences de l'époque étaient peu favorables, et le projet avorta. En 1829 on tenta de le faire revivre, mais le ministre de l'intérieur d'alors signifia à ses promoteurs que les places publiques de Paris devaient être exclusivement consacrées aux monuments érigés en l'honneur des souverains. En 1836, nouveaux efforts et insuccès nouveau.

Enfin, en 1838, cette idée, conçue d'abord par un comédien français, dut à l'esprit d'à-propos d'un de ses plus distingués et de ses plus intelligents successeurs, d'être reprise et mise en œuvre dans une circonstance qui en détermina le succès. Un édifice d'utilité publique allait être élevé en face de la maison où mourut Molière, et sur ce même carrefour où la foule avait été ameutée pour outrager son cercueil. Un sociétaire de la Comédie, M. Regnier, fit appel à l'administration de la ville de Paris, représenta la convenance du lieu, fit valoir qu'occasion pareille ne s'était jamais présentée, qu'elle ne se représenterait peut-être jamais. Une commission fut instituée ; le conseil municipal n'hésita pas à accorder son généreux concours à l'hommage à rendre à ce Molière, a dit le rapporteur du conseil, « Parisien par sa famille, par sa naissance, par sa vie, par sa mort, par ses études, par son art, par ses chefs-d'œuvre, dont la gloire, en un mot, n'a pas un rayon qui ne brille sur Paris. » La Chambre des députés et la Chambre des pairs adoptèrent en

(1) Le Constitutionnel.



Monsieur, lui dit le pauvre, vous n'aviez probablement pas le dessein de me.... — PAGE 17.



1840 un projet de loi par lequel l'État, venant ajouter son offrande à l'offrande individuelle des citoyens sans nombre qui s'étaient empressés de déposer la leur, donna à cet hommage le caractère qu'il devait avoir, le caractère national. Le 15 janvier 1844, jour anniversaire de la naissance de Molière, le monument sera inauguré.

Ici finit notre rôle d'historien; mais il nous reste encore à venger Molière de prétentions injustes et de reproches sans fondement. Déjà nous avons essayé de repousser les attaques que J.-J. Rousseau a dirigées contre lui, et qui n'ont rien gagné à être reproduites par Mercier dans son *ESSAI SUR L'ART DRAMATIQUE* et dans plusieurs chapitres de son *BONNET DE NUIT*: entreprenons encore de répondre à quelques autres de ses détracteurs.

L'envie et la médiocrité, qui, ne pouvant s'élever jusqu'aux hommes de génie, voudraient du moins les rabaisser jusqu'à elles, ont prétendu que ce grand comique n'avait rien créé, et que ses pièces, souvent traduites, étaient le reste du temps imitées d'auteurs français et étrangers. Les Italiens surtout ont revendiqué, pour les imbroglis et les canevases de leur théâtre, l'honneur d'avoir fourni à Molière l'idée, le plan, les caractères et même le dialogue de la plupart de ses chefs-d'œuvre. Le *MISANTHROPE*, à les en croire, est un vol manifeste fait à leur scène. Ces prétentions ont cela de commode, qu'elles dispensent de les réfuter: «Soyez surtout bien en garde, a dit J.-B. Rousseau, contre ce que les Italiens, toujours admirateurs d'eux-mêmes, nous racontent des courses que Molière a faites sur leurs terres. Il n'y en a pas au monde de plus désertes ni de plus stériles que les leurs (1).»

Nous ne prétendons pas nier cependant que Molière ait emprunté à ses devanciers des idées qu'il a su faire fructifier. Nos vieux écrivains ont été mis par lui à contribution avec un rare bonheur. Il n'a pas dédaigné surtout ce contour plein de verve et d'originalité, Rabelais, qu'on ne lit plus assez depuis que Voltaire, qui a fait son profit d'un grand nombre de ses plaisanteries, l'a condamné par un jugement aussi tranchant que superficiel; «comme un gourmand, a dit un homme d'esprit, qui crache au plat pour en déguster ses convives.» Mais qu'on prenne un seul instant la peine de rapprocher Molière des auteurs qu'il a mis à contribution, et l'on verra si imiter de la sorte ce n'est pas inventer.

Un critique dont l'Allemagne littéraire s'enorgueillit avec raison, M. Schlegel, dans son *COURS DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE*, porte sur Molière un jugement plus que rigoureux. Nous nous bornerons à faire observer qu'un poète comique qui peint la plupart du temps les habitudes de son siècle et de son pays ne saurait être jugé que bien difficilement par des hommes d'un autre âge, nés dans d'autres contrées, dont les goûts, les penchants, et par conséquent les travers et les ridicules, diffèrent essentiellement. Les brillants marquis du *MISANTHROPE* doivent paraître aussi faux à des Allemands que les vers de Goëthe et les noms de ses personnages paraissent barbares et antiharmonieux aux académiciens français qui ne savent pas les prononcer. On peut d'ailleurs être porté à croire, avec un de nos critiques les plus distingués (2), que les appréciations de M. Schlegel ne sont pas toujours impartiales, et qu'il put bien songer, en rabaisant le génie de Racine et de Molière, à venger son pays de l'oppression de Napoléon et à ranimer la nationalité allemande.

Mais ce n'est plus contre l'amour-propre rival d'auteurs étrangers, ou contre les erreurs d'un censeur récusable, qu'il nous faut maintenant défendre notre comique. C'est de la sévérité, tranchons le mot, c'est de l'injustice avec laquelle Boileau, qui du reste ne dessa un seul instant de se montrer son ami sincère, jugea trop longtemps ses productions, que nous devons chercher à le venger.

Du vivant de l'auteur du *MISANTHROPE* et du *TARTUFE*, Boileau ne parla guère que deux fois de lui dans ses ouvrages: la première, et c'est celle où l'éloge fut le plus délicat, pour lui demander:

Térence  
Sut-il mieux badiner que toi (3)?

La seconde, pour lui dire:

Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime (4).

Marmontel, qui se montre quelquefois prévenu contre Boileau, témoigne, ainsi que nous l'avons déjà dit, un étonnement spécieux de ce que cette facilité à rimer ait pu être regardée comme le principal mérite de Molière (5). Nous n'imiterons pas dans sa fausse bonne foi le *critique de Nicolas*, comme l'appelait Voltaire; mais nous prendrons sur nous d'af-

(1) *Œuvres de J.-B. Rousseau*, édition donnée par M. Amar, t. V, p. 500; lettre à Brossette, du 24 mars 1731.

(2) M. Dubois, voir le *Globe*, t. V, p. 464, n° du 25 octobre 1827.

(3) Boileau, stances sur l'École des femmes.

(4) Boileau, épître II.

(5) Marmontel, *les Charms de la nature*, épître aux poètes.

firmer que notre satirique n'appréciait pas entièrement l'énergie entraînante et le génie profond et observateur de notre premier comique. La pureté du style était à ses yeux la première qualité, ou plutôt une qualité sans laquelle toutes les autres n'étaient rien. Chez lui cette exigence était d'autant plus impérieuse qu'elle se fondait sur l'amour-propre. Nul doute donc que Térence, toujours froid, mais toujours pur, délicat et châtié, n'ait séduit exclusivement Boileau, et ne l'ait rendu injuste envers le rival, envers le vainqueur du successeur de Plaute.

En 1674 parut l'*ART POÉTIQUE*. Molière n'y est point oublié; mais, comme le dit M. Daunou dans son *DISCOURS PRÉLIMINAIRE* sur l'auteur de ce poème, «les huit vers qui le concernent mêlent à la louange une si rigoureuse censure, qu'on aimerait mieux pour Molière, et surtout pour Boileau, qu'ils n'y fussent pas:

Étudiez la cour et connaissez la ville,  
L'une et l'autre est toujours en modèles fertile.  
C'est par là que Molière, illustrant ses écrits,  
Peut-être de son art eût remporté le prix,  
Si, moins ami du peuple, en ses doctes peintures,  
Il n'eût point fait souvent grimacer ses figures,  
Quitté pour le bouffon l'agréable et le fin,  
Et, sans honte, à Térence allié Tabarin.  
Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe  
Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope*.»

Il nous serait doux de penser, avec certains commentateurs de Boileau, que le poète par le *prix de son art* a voulu dire la perfection absolue et non pas la perfection relative. Mais, nous le répétons, le législateur du Parnasse nous semble ici, et dans plus d'un autre endroit, donner une préférence marquée au comique latin (1). Dire que Molière a, sans honte, à Térence allié Tabarin, c'est dire que, souvent au-dessous de Térence, il l'égalait quelquefois, mais ne le surpassait jamais. Pour mieux justifier sa préférence, il a faussement prétendu que Molière s'était montré l'ami du peuple dans ses doctes peintures. Serait-ce dans le *MISANTHROPE*, dans le *TARTUFE*, dans l'*AVARE* ou dans les *FEMMES SAVANTES*? Dans lequel de ces chefs-d'œuvre a-t-il fait grimacer ses figures? Tous ces traits ne pourraient donc tomber tout au plus que sur les farces de Molière, qu'il n'a jamais eu la prétention de donner pour de doctes peintures, mais dont Boileau a fait bien involontairement le plus bel éloge en disant qu'il n'y reconnaissait pas l'auteur du *MISANTHROPE*. Eût-il donc pu, notre immortel comique, se glorifier de cette variété féconde, des ressources inépuisables qu'il possédait, si la nature de son génie l'eût forcé à se servir du même pinceau, des mêmes couleurs, pour rendre et la fureur d'Alceste et le désespoir de George Dandin? Boileau le voudrait-il blâmer de n'avoir pas toujours exercé son talent sur des sujets nobles et élevés? Mais J.-B. Rousseau l'a dit:

Aristophane aussi bien que Ménandre,  
Charmaient les Grecs assemblés pour l'entendre,  
Et Raphaël peignit, sans déroger,  
Plus d'une fois maint grotesque léger:  
Ce n'est point là flétrir ses premiers rôles,  
C'est de l'esprit embrasser les deux pôles,  
Par deux chemins c'est tendre au même but,  
Et s'illustrer par un double attribut.

Enfin, de quelque manière qu'on doive interpréter ce passage, on voit que Boileau, pour un jeu de scène, qui passe à la vérité les bornes habituelles de la plaisanterie, a trouvé mille défauts qui se sont jusqu'à ce jour cachés à tous les yeux. Mais ce qu'on n'a pas encore remarqué, que nous sachions, c'est que ce critique, en relevant une inconvenance dans les œuvres de son ami et en leur prêtant d'innombrables imperfections, ajoute encore que sans ces imperfections, sans cette inconvenance, il eût peut-être remporté le *prix de son art*. Le peut-être ne compromet-il pas beaucoup le goût du censeur qui craint tant de se compromettre? Non; il ne faut pas attacher à ce mot plus d'importance qu'il n'en mérite. Ce n'est pas la raison, ce n'est pas la justesse de l'idée qui l'ont fait entrer dans cette phrase; c'est le seul besoin du vers: mais il faut avouer que jamais cheville n'a plus malheureusement dénaturé la pensée du versificateur qui l'a appelée à son secours.

On doit regretter que cet arrêt ait été porté contre Molière, quand ses restes étaient à peine refroidis. Boileau, il est vrai, dans son épître adressée, en 1677, à Racine (2), n'affaiblit par aucune censure les éloges qu'il accorda aux chefs-d'œuvre de son ami. Mais des éloges vagues ne pouvaient détruire l'effet de critiques précisées; la plus belle réparation que Boileau ait faite de ce qu'on nous permettra d'appeler ses torts, est dans sa réponse à Louis XIV lui demandant quel était le plus grand écrivain de son siècle. «Sire, c'est Molière. — Je ne le croyais pas, ré-

(1) Le *Boileau* le dit d'ailleurs formellement, p. 50.

(2) Épître VII.

pondit le roi: mais vous vous y connaissez mieux que moi (1).» La réponse de Boileau l'honore; celle de Louis XIV le fait aimer (2).

Nous n'ajouterons rien à ce noble aveu d'un rival: il parle plus haut que toutes les déclamations. Nous nous bornerons, en terminant cet es-

(1) *Mémoires sur la vie de J. Racine*, par L. Racine, Lausanne, 1747, p. 122.  
(2) Plus tard Louis XIV apprécia mieux Molière. Grimarest écrivait en 1706: «Il n'y a pas un an que le roi eut occasion de dire qu'il avait perdu deux hommes qu'il ne recouvrerait jamais, Molière et Lulli.» (*Addition à la Vie de Molière*, p. 62.) C'était aussi vrai pour l'un qu'exagéré pour l'autre.

## BIBLIOGRAPHIE DE MOLIÈRE

Nous avons pensé que, pour que l'HISTOIRE DE LA VIE ET DES ŒUVRES DE MOLIÈRE fût véritablement complète, il fallait la faire suivre d'un tableau qui mit à même de comparer les attaques et les apologies dont cette vie, dont ces ouvrages ont été l'objet, c'est-à-dire les efforts impuissants de l'envie, et la défense d'une légitime admiration.

Nous n'avons pas dû songer à recourir, dans les divers recueils du temps et dans ceux de nos jours, après les madrigaux dont le génie de l'auteur du *MISANTHROPE* et du *TARTUFE* n'a pu le mettre à l'abri. Un grand nombre de numéros de journaux littéraires renferment également des jugements et des détails sur Molière: depuis de Visé jusqu'au successeur de Geoffroy, combien de fois n'a-t-il pas été traduit à la barre de la critique quotidienne! On ne s'attend pas davantage à voir figurer dans la notice que nous donnons ici l'indication de tous ces jugements. On composerait un gros volume de la seule mention de tous les articles de la *GAZETTE DE FRANCE*, du *MERCURE*, de la *MUSE DAUPHINE*, de la *GAZETTE DE LORET*, de celle de du LAURENS et des feuilles modernes consacrés à ce seul auteur, ainsi que des appréciations qui en ont été faites dans tous les Cours de littérature et dans toutes les biographies. Mais tout morceau publié séparément, ou tout autre offrant à lui seul un ensemble complet, bien qu'il fût compris dans des mélanges, devait y trouver place. Quelques-uns sans doute auront échappé à nos recherches, mais nous croyons pouvoir assurer que le nombre en est peu considérable, et nous nous ferons pardonner cette confiance en ajoutant que nos souvenirs et nos recherches se sont éclairés des lumières de bibliographes dont l'avis fait toujours autorité aux yeux du public.

Nous n'avons pas cru devoir comprendre dans cette liste des pièces où Molière n'est que personnage, et ne joue qu'un rôle secondaire.

Nous avons conduit ce relevé jusqu'à la fin de l'année 1845 de la BIBLIOGRAPHIE DE LA FRANCE.

### I ÉCRITS

#### RELATIFS A MOLIÈRE.

*ÉLOMIRE HYPOCONDRE*, ou les MÉDECINS VENGÉS, comédie en vers en cinq actes, par M. Boulanger de Chalussay; Paris, de Sercy, 1670, in-12.

Non représentée.

Quelques exemplaires de cette édition ont en tête une figure. (Voir p. 255.) Cette comédie fut réimprimée en 1671 et en 1672, suivant la copie imprimée (Hollande), sous le titre de *Élomire, c'est-à-dire Molière, hypocondre*, ou les *Médecins vengés*.

sai, à faire remarquer l'influence sur son siècle de cet écrivain qui renversa le faux goût avant les *SARTRÉS*; posa les règles de la comédie avant l'*ART POÉTIQUE*; la ramena à son véritable genre, l'imitation de la société; découvrit son véritable but, la critique de nos ridicules et le châtiement de nos vices. Si des travers nouveaux succédèrent à ceux qu'il avait censurés, ce n'est point à lui, c'est au cœur humain qu'il faut s'en prendre. On a comparé avec raison les ridicules aux modes: on ne s'en corrige pas, on en change; quant au vice, le poète comique peut le stigmatiser, mais non le détruire. Il résista aux chefs-d'œuvre de Molière: nous avons lieu de craindre que, comme eux, il ne vive à jamais.

L'OMBRE DE MOLIÈRE ET SON ÉPITAPHE (par Dassoucy); Paris, Loyson, 1675, in-4°.

SUR LA MORT IMAGINAIRE ET VÉRITABLE DE MOLIÈRE, vers libres; Paris, Olivier de Varennes, 1675, in-4°.

Madrigaux et épitaphes signés du pseudonyme *Polimène*.

DESCENTE DE L'ÂME DE MOLIÈRE DANS LES CHAMPS-ÉLYSÉES; Lyon, Antoine Jullieron, 1674, in-8°.

L'OMBRE DE MOLIÈRE, comédie en prose en un acte, précédée d'un prologue, par Brécourt; représentée sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne; Paris, Barbin, 1674, in-12.

Cette pièce, jouée en 1674, n'eut qu'une seule représentation.

L'ENFER BURLESQUE; le MARIAGE DE BELPHEGOR; ÉPITAPHE DE M. DE MOLIÈRE. Cologne, Jean le Blanc, 1677, in-12.

LES FRAGMENTS DE MOLIÈRE, comédie en prose en deux actes, par Champmélé, représentée sur le théâtre de la troupe du roi le 6 mai 1682; Paris, Ribou, 1682, in-12.

PARACELSE ET MOLIÈRE, dialogue des morts, par Fontenelle.

Dans les *Dialogues des Morts*, Paris, 1683.

LA FAMEUSE COMÉDIENNE, ou HISTOIRE DE LA GUÉRIN, AUPARAVANT FEMME ET VEUVE DE MOLIÈRE (par madame Boudin); Francfort, Frans-Rottenberg, 1688, in-12.

Réimprimée, sauf quelques changements, sous le titre de:

1° *Les Intrigues amoureuses de M\*\*\* (Molière) et de madame \*\*\* (Guérin) son épouse*; Dombes, 1690, in-12;

2° *Intrigues de Molière et celles de sa femme* (1690), in-12. Sans lieu d'impression, ni date;

3° *Histoire des intrigues amoureuses de Molière et de celles de sa femme*; Francfort, Frédéric Arnaud, 1697, in-12;

4° *Histoire des intrigues amoureuses (sic) de Molière et de celles de sa femme*; sur l'imprimé à Paris, 1688.

Nous mentionnons cette édition d'après un exemplaire qui faisait partie de la bibliothèque de M. de Soleinne, mais dont la date nous a semblé altérée.

ENTRETIEN DE SCARON ET DE MOLIÈRE; Cologne, P. Marteau, 1690, in-12.

MOLIÈRE COMÉDIEN AUX CHAMPS-ÉLYSÉES, nouvelle historique, allégorique et comique (par l'abbé Bordelon); Lyon, A. Briasson, 1694, in-12.

LA VIE DE M. DE MOLIÈRE (par le Gallois de Grimarest); Paris, Lefebvre, 1705, in-12.

On a réimprimé la *Vie de Molière*, par Grimarest, sous le titre de la *Vie de Jean-Baptiste Poquelin de Molière, très-fameux comédien tant par son personnage au théâtre que par les ouvrages qu'il a composés*; Bruxelles, Jean Smeed, 1706.

Mercier, dans sa préface de *Molière*, drame, Amsterdam, 1776, l'a citée comme un ouvrage nouveau; nous nous sommes assurés que ce n'était qu'une